



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 14 janvier 2014

Date de la convocation 07 Janvier 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MENELLA André, M.CAUSSEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, M.CERET Hugues, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.BARON Bernard, Mme GOMIS Sylvie, Mme MILAN Andrée FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIAUSSON : M.SOULAYROL Alain, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, M.PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.ESTEVE Bernard, M.MARULAZ Gilbert, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.QUEROL Jean-François, Mme DJUROVIC Aleksandra, M.BAUDOT Bernard, M.SERT Jean-Marie, PERET : M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, Mme DELMAS Louisiane, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.SATGER Jean-Noël à M.TOLOS Joseph, M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain, M.MARTINEZ Antoine à M.CAZORLA Alain, M.SANMARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe, M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.BARDEAU Francis à M.ESTEVE Bernard, M.SOTO Bernard à M.QUEROL Jean-François,</p>

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2014

Monsieur LACROIX informe les membres du Conseil Communautaire qu'en application des dispositions combinées des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire est appelé à débattre sur les orientations à définir dans le Budget Primitif 2014.

Il ajoute que ce débat constitue la phase préalable au vote du budget et porte sur les grandes orientations budgétaires et les choix généraux.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20140116-2014-01-14-03-DE
Date de télétransmission : 17/01/2014
Date de réception préfecture : 17/01/2014

Il permettra de détailler les grands projets structurants et d'analyser les équilibres financiers de la Communauté de Communes du Clermontais pour 2014 (voir pièce annexe).

Monsieur le Président soumet ce point au vote,

Le conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

PREND acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2014.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.